



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.056

Mise en ligne le 05/06/2024

OBJET Contrat de location d'un emplacement de stationnement n°14, situé 1 rue Gédalge à Chessy conclu avec Madame [REDACTED]

Le maire de la commune de Chessy,

Visas Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-04-04 en date du 14 avril 2023 relative à la redevance d'occupation des parkings et loyers des garages communaux ;

Considérant La disponibilité de l'emplacement n° 14 situé au parking, 1 rue Gédalge à Chessy et la demande d'emplacement formulée par Madame MINOS Séverine ;

Décide **Article 1^{er}**
De louer à [REDACTED] dans le cadre d'un contrat de location, l'emplacement de stationnement n°14 situé dans le parking au 1 rue Gédalge. Cet emplacement est exclusivement à usage de stationnement pour véhicule.

Le loyer mensuel est établi à 35.00€ TTC par emplacement.

Article 3
Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 27 mai 2024.

Article 4
La recette est imputée au budget de la Commune.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 27 mai 2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240527-DEC_2024_056-CC
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Registre des décisions du maire - 2023

Décision du maire n° 2024.056

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « téléréours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240527-DEC_2024_056-CC
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Registre des décisions du maire - 2023